NOTE D'INFORMATIONS
aux Adhérents
Octobre 2022
N° 96

https://canenv.fr/

25/10/2022 Bernard DONADIO

Sommaire :

Actions du CAN : Visioconférence : réunion avec Sébastien BARLES, Adjoint Ville de Marseille, transition écologique ; Projet de loi écocide : Le CAN alerte FNE13 ; Journée de l'air : Table ronde Lycée St Charles ; Mieux respirer à Marseille : Table ronde organisée par la Ville de Marseille ; Brûlages : un retour de la Mairie de St CHAMAS ; Traitement de l'air : à suivre ; Vallon des Hautes Douces : à nouveau menacé ; Réunion PPA 13 : le CAN sollicité par la Préfecture

Informations diverses : Pollution marine : AtmoSud va mesurer le panache des navires ; Diminution du CO_2 : Efficacité de certaines plantes ; Conseil d'État : la France à nouveau condamnée ; Filtre à particules des bateaux : comment ça marche ? Etang de Berre : dérivation des eaux douces ; Changement climatique : la France se réchauffe plus vite que les autres pays ; Ligne TER Provence : bientôt les études d'avant-projet ; Températures records : où est passé l'automne ?

LES ACTIONS DU CAN ENVIRONNEMENT

PROJETS DU CAN : VISIO AVEC SÉBASTIEN BARLES (13/09/22)

Crédit : P Laurenson + projet / A50 Marseille

Thème : CANOPÉE solaire

* Proposition de développer des panneaux photovoltaïques souples, à fort rendement et en même temps très léger (important pour limiter le poids sur une structure porteuse)
* Difficile de réaliser, pour le moment, un démonstrateur sur autoroute.
* Le démonstrateur pourrait se réaliser sur le parking de l'YCPR, le club de voiles et de plongée de la Pointe Rouge. L'impact médiatique serait ainsi augmenté lors des JO 2024, puisque Marseille en accueille une partie.
* Le projet est faisable partout - avec un bémol : l'autoroute et la voie ferrée n'ont pas la même réglementation. Sans doute, une double couverture serait à prévoir.

PROJET DE LOI ECOCIDE : LE CAN ALERTE FNE

Le projet de loi publié sur le site du Sénat

https://www.flickr.com/photos/menetekel/50531272807

Le 26 septembre 2022, le gouvernement français soumet au parlement en procédure accéléré un projet de relatif « à l'accélération de la production d'énergies renouvelables »….. Ravis, dans un premier temps, le CAN analyse le texte et s'aperçoit que :

- Les implantations et ouvrages ne seraient plus soumis à autorisation, donc il n'y aurait plus d'enquête publique
- Le permis de construire serait remplacé par une simple autorisation d'urbanisme
- Les réductions d'Espace Boisé Classé (EBC) et les modifications des règles applicables aux zones agricoles, naturelles ou forestières feraient l'objet d'une obligation « simplifiée », et la concertation du public serait limitée à un mois
- Il serait permis de déroger aux mesures de protection des habitats naturels des espèces animales non domestiques ou végétales non cultivées ainsi que des sites d'intérêt géologiques
- Le code de l'Environnement serait affaibli en matière de justice en tendant à imposer aux juges de s'en tenir à une simple régularisation du dossier qui leur est soumis.

Grâce à ce signalement d'alerte, FNE13 a produit un Communiqué de Presse.

TABLE RONDE LYCEE ST CHARLES

https://www.lyc-stcharles.ac-aix-marseille.fr/spip/

Le 14 octobre 2022, le CAN a participé à une table ronde organisée par le Lycée St Charles.

Plusieurs autres associations étaient représentées :

- 1 déchet par jour
- Vélos en Ville
- Libres nageurs
- Paysages urbains
- Extinction Rébellion
- Attack
- AtmoSud
- Jardin Collectif Longchamp

Plusieurs élus étaient également présents :

- Philipe Cahn, Adjoint délégué aux Espaces verts, à l'écologie urbaine, et au quartier Saint Victor
- Théo Challande, Adjoint au Maire de Marseille en charge de la démocratie locale, de la lutte contre les discriminations, de la promotion des budgets participatifs et du service civique
- Nassèra Benmaria, Adjointe au Maire de Marseille en charge des espaces verts, des parcs et jardins et du retour de la nature en ville

Etait présente également Mme Kristen Grauer, Consul Général des États-Unis**,** qui a indiqué que les USA voulait diminuer de 40% leurs émissions de CO_2 d'ici 2030 pour arriver à zéro émission en 2050.

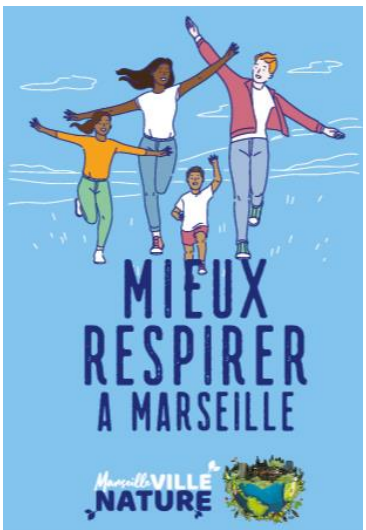

Flyer Ville de Marseille

MIEUX RESPIRER A MARSEILLE :

Le 14 octobre 2022, le CAN a participé à une table ronde organisée par la Ville de Marseille avec Michèle RUBIROLA (1ère Adjointe au Maire de Marseille), Christine JUSTE (Adjointe déléguée à la lutte contre les pollutions), Anthony KREHMEIER (Maire des 2ème/3èmes).

Le CAN n'ayant pu exposer ses arguments, nous adressons un courrier (LRAR) au Maire de Marseille ? M. PAYAN, et à sa 1ère adjointe, Mme RUBIROLA.

Lire ce courrier qui s'appuie sur la réussite de notre expérimentation avec la mairie du XI°/XII° et sur celle de la Mairie de St CHAMAS.

BRULAGES : UN RETOUR POSITIF DE ST CHAMAS

Animation DIAMS du 06/06/2021 - photo CAN - RH

Lors de l'animation DIAMS à St CHAMAS, le Maire a décidé d'équiper sa police municipale de micro-capteurs, afin de lui permettre de montrer la nocivité des brûlages aux contrevenants pris sur le fait.

Nathalie GALAND (Groupement Saint Chamas FNE13) en fait un premier bilan.

Voir sur le site

Prochaine étape : la réalisation d'un flyer pédagogique

TRAITEMENT DE L'AIR :

Le CAN a été contacté par une étudiante d'Aix en Provence au sujet de la mise en place d'un système de traitement de l'air à partir des algues.

En savoir plus sur l'entreprise : https://www.biomitech.fr/

En savoir plus sur le produit commercialisé : https://www.biomitech.fr/biourban/

https://www.biomitech.fr/biourban/

VALLON DES HAUTES DOUCES : A NOUVEAU MENACÉ

Afin de soutenir notre association membre, le CAN a engagé une procédure contre le PLUi de la Métropole, afin que ce vallon soit protégé des promoteurs.
La Fondation de France, propriétaire d'une partie du Vallon, est déterminée à vendre aux enchères les parcelles rendues constructibles en 2013 malgré les nombreuses voix qui se sont élevées contre la privatisation et la bétonisation de ce poumon vert ! Cette vente aux enchères aura lieu le 10 novembre 2022!

Pas la peine de vous dire que si la vente a lieu, cette terre n'accueillera pas de projets citoyens, durables et alternatifs mais sera bien privatisée et peut-être bétonnée!
Pour que cette mobilisation soit un succès nous avons besoin de vous et vous pouvez nous aider de plusieurs manières :

Tract Sauvons le Vallon

- Relayez ce message le plus possible
- Continuez de signer et de relayer cette pétition via ce lien (nous avons dépassé les 1000 signatures) : https://chng.it/vP2tvZcH7v
- Interpellez les élu.e.s de la Mairie de Marseille et de la Métropole, la SAFER mais aussi la Fondation de France sur la situation du Vallon
- Rejoignez notre association (hautesdouces@gmail.com)
- Nous soutenir dans la recherche de mécènes (et autres sources de financement) pour racheter les parcelles à vendre

Plus d'infos sur notre site

PPA 13 : LE CAN SOLLICITÉ PAR LA PRÉFECTURE

Le CAN a proposé 2 actions (***voir notre site)*** dans le cadre de la révision du Plan de Protection de l'Atmosphère. Comme nous le pensions et comme nous l'avons dénoncé en séance, l'Etat vient d'être à nouveau condamné à payer des astreintes pour insuffisance de résultats (***voir ci-dessous***)

PARTIE INFORMATIVE

Image créée par Jürgen Sieber de Pixabay

ATMOSUD VA MESURER LA POLLUTION DES PANACHES DES NAVIRES

Article de Made In Marseille

Exercice de transparence pour le secteur maritime : L'objectif premier de ce dispositif vise à mesurer l'amélioration des émissions du secteur maritime. « *Nous allons pouvoir évaluer le progrès de chaque armateur* ».

Dominique Robin : « *les émissions d'azote des navires sont équivalentes à celles des voitures* ».

La loi devrait évoluer avec la mise en place de la zone de contrôle des émissions (zone Eca) de soufre en Méditerranée, attendue en 2025.

C'est un drone équipé de nombreux capteurs qui permettra de vérifier directement les émissions des navires.

A terme, possibilité d'interdire les navires les plus polluants de s'amarrer à Marseille.

A noter, la participation de la Ville à hauteur de 10 millions d'euros dans le plan Escales zéro fumée, pour accélérer l'électrification des quais permettant aux navires de couper leurs moteurs à l'arrêt.

EFFICACITÉ DE CERTAINES PLANTES CONTRE LES ÉMISSIONS DE CO2

Extrait de la lettre d'information « Saine abondance »

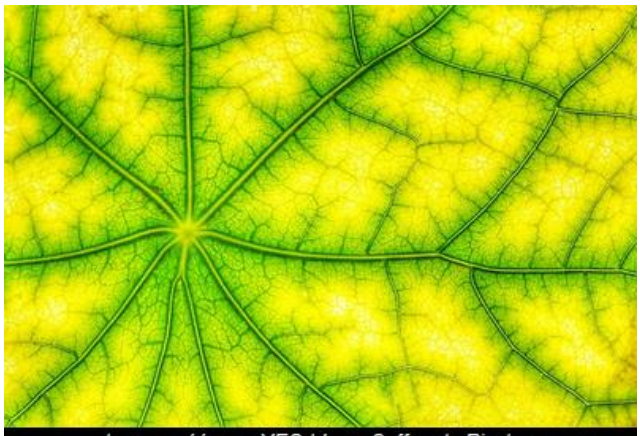
Image créée par YES I Love Coffee de Pixabay

Responsable à hauteur des ⅔ de l'augmentation de l'effet de serre provoquée par les activités humaines, les émissions de CO2 ont un impact sur la température du globe pendant plusieurs dizaines d'années.
Qu'elles vivent sur terre ou dans les océans, la constitution des plantes leur permet de transformer le dioxyde de carbone (CO2) et l'oxygène en énergie grâce à la photosynthèse.
Même si les plantes nous sont extrêmement utiles à bien des égards (préserver la biodiversité, purifier l'air…), il serait illusoire de penser qu'il nous suffit de planter plus de végétaux pour régler tous nos problèmes.

En parallèle, il est absolument nécessaire de changer nos modes de production et de consommation afin d'offrir une planète viable aux générations futures.

Les 4 plantes qui absorbent le plus de CO2

Le Paulownia Tomentosa, produit 4 fois plus d'oxygène qu'un arbre moyen, d'où son excellente réputation de purificateur d'air
Le bambou, a la capacité de limiter l'érosion en améliorant l'infiltration de l'eau dans les sols. Le bambou est ainsi parfois utilisé pour régénérer des terres agricoles devenues arides.
L'iroko, a une astuce très particulière pour utiliser tout le CO2 qu'il absorbe : il le transforme en calcaire ! Ce qui lui permettrait d'augmenter la résistance des plantes aux incendies
Le lierre, plante protectrice et mellifère qui joue un rôle de protecteur en créant une couverture naturelle qui les isole du froid, de la chaleur et de l'humidité

LA FRANCE CONDAMNÉE PAR LE CONSEIL D'ÉTAT

Le 17 octobre 2022, le Conseil d'État vient de rendre sa décision et condamner de nouveau l'État pour insuffisance de résultats dans la lutte pour une meilleure qualité de l'air. L'astreinte telle que prononcée par la décision du 10 juillet 2020, pour la période courant du 12 juillet 2021 au 12 juillet 2022 est maintenue.

Division :
- 50 000 euros aux ATs (Amis de la Terre)
- 5,95 millions ADEME
- 5 millions CEREMA
- 4 millions ANSES
- 2 millions INERIS
- 1 million AirParif
- 1 million ATMO Auvergne Rhône-Alpes
- 500 000 euros Atmo occitanie
- 500 000 euros AtmoSud

Lire le Communiqué de Presse du Conseil d'État

LPLT, CC BY-SA 3.0 via Wikimedia Commons

LE PIANA A UN FILTRE A PARTICULES :

Le principe de fonctionnement du filtre à particules installé sur le Piana est le suivant (voir site Méridionale):

1. Du bicarbonate de sodium (composant neutre) est injecté à la source des moteurs et agit chimiquement sur le soufre et les oxydes de soufre présents dans les gaz d'échappement pour les détruire.

2. Les particules fines et ultrafines sont quant à elles captées par le filtre à particules.

3. À l'issue de ces deux phases, le résidu de bicarbonate collecté à bord rejoint des filières de traitement.

RÉSULTATS

Le Piana respecte toutes les exigences de la réglementation actuelle et celles à venir en matière de rejets de polluants y compris les métaux lourds :

- 99% des oxydes de soufre capturés
- 99,9% des particules fines et ultrafines éliminées

ÉTANG DE BERRE : DÉRIVATION DES EAUX DOUCES

Des rejets colossaux...

L'Etat a donc visiblement décidé de prendre les choses à bras le corps pour que l'étang retrouve son équilibre. Le ministre a d'ailleurs demandé des études rapides sur la faisabilité de la dérivation. Ces dernières devront être fournies d'ici le début 2023. Elles auront pour point de départ les précédentes études menées sur la question par le Gipreb *(Groupement d'intérêt public pour la réhabilitation de l'étang de Berre)*. Dans les grandes lignes, il s'agirait de dériver l'eau de la Durance vers le Rhône ou la plaine de la Crau. Plutôt que d'asphyxier l'étang, une partie de l'eau douce pourrait alors alimenter des terres agricoles. Un projet ambitieux mais non dénué d'incertitude. "*La quantité d'eau rejetée par la centrale est colossale*", explique-t-on au Gipreb. Plus d'un milliard de m3 par an, pour la comparaison, il n'y a besoin que de 5% de cette quantité pour alimenter en eau potable une ville comme Marseille! Il faudra donc trouver d'autres sources de valorisation pour les milliers de mètres cubes restants. L'idée soutenue serait de renvoyer cette eau vers le Rhône.

Plus d'infos sur le site de Maritima.fr

RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE : LA FRANCE SE RÉCHAUFFE PLUS VITE

www.publicdomainpictures.net/ CC0 Public Domain

La France se réchauffe 20 % de plus que le reste de la planète

Une nouvelle étude parue le 4 octobre dans le journal Earth System Dynamics revoie à la hausse l'évolution du réchauffement climatique en France. Le pays se réchauffe non seulement plus vite que ce que l'on croyait, mais aussi plus fortement que la moyenne planétaire, révèle Futura Sciences.

En effet, alors que la moyenne mondiale du réchauffement climatique par rapport aux niveaux préindustriels est à +1,2°C, la France, elle, a atteint +1,7°C sur la même période.

Voir les sources

LIGNE NOUVELLE PROVENCE COTE D'AZUR

Les travaux de la ligne nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA), dans les tuyaux depuis de nombreuses années, vont pouvoir démarrer d'ici 2024. L'État annonce la "signature imminente" de la déclaration d'utilité publique, le feu vert administratif du projet. Cela permettra "le lancement immédiat des études d'avant-projet de la première phase". À Marseille, celle-ci consiste notamment dans le doublement de la voie TER vers l'Estaque et la création d'une nouvelle halte à Saint-André (16e). Plus globalement, la LNPCA vise à mieux desservir le littoral jusqu'à Nice, mais elle améliorera l'ensemble des lignes TER autour de Marseille.

Clicsouris, CC BY-SA 3.0, via Wikimedia Commons

30° MI-OCTOBRE : Où EST PASSÉ L'AUTOMNE ?

Article de Reporterre

CC0 Public Domain www.publicdomainpictures.net

À l'origine de ce redoux : le changement climatique. « Les températures corroborent les canicules successives de cet été », dit le spécialiste des conditions météorologiques. Et si, pour l'instant, la biodiversité n'est que très peu affectée par cette vague de chaleur, les conséquences pourraient être « dramatiques si le phénomène venait à se multiplier, dans son nombre mais aussi dans sa rapidité », explique Gérald Dupuy, chargé d'études de la faune chez Gerea, bureau d'études sur l'environnement et la biodiversité basé à Bordeaux.